

Charte de bon usage du réseau informatique

Code personnel de l'élève :

La présente charte vise à définir les règles élémentaires d'utilisation du réseau informatique pédagogique relié à Internet.

Après en avoir pris connaissance, le futur utilisateur doit la signer.

I Champ d'application

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant le réseau informatique pédagogique du Collège Pierre Mendès France.

II Conditions d'accès au réseau

Chaque utilisateur se voit attribuer des données (identifiant et mot de passe) qui lui permettront de se connecter au réseau informatique de l'établissement pour utiliser les ressources pédagogiques disponibles et d'accéder aux informations présentes sur le réseau internet.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. **Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage sa responsabilité. Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui sans son autorisation expresse.**

III Respect des règles et de la déontologie informatique

Les services offerts par le réseau informatique sont destinés à un usage scolaire et éducatif. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- De masquer sa propre identité,
- De s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
- D'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
- De porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
- D'interrompre le fonctionnement du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé,
- De détériorer ou de dérober du matériel informatique ou d'en modifier le bon fonctionnement.

IV Contrôle du système et du respect de la charte

Les administrateurs du réseau informatique sont chargés de la **mise en œuvre** du système et de sa **surveillance**.

Ils peuvent vérifier à partir du serveur central la totalité du travail et en particulier le cartable électronique de chaque utilisateur.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à des sanctions allant de son exclusion du réseau aux poursuites pénales prévues par les textes en vigueur.

Les administrateurs

Le Principal
D. ALIVON

Signature des parents,

Signature de l'élève,